



FÉVRIER 2016

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DE LA MRC ROBERT-CLICHE 2016-2020

---

---

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES**

RAPPORT FÉVRIER 2016

## TABLE DES MATIÈRES

### Table des matières

Avant-propos .....	2
LA COMMISSION.....	2
Liste officielle des commissaires .....	3
Rôle de la Commission .....	3
Consultations publiques .....	4
SOMMAIRE DU PROJET DE PGMR DE LA MRC ROBERT-CLICHE.....	5
Diffusion du projet de PGMR .....	7
Déroulement des assemblées .....	7
RÉSUMÉ DES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ.....	8
ANALYSE DES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES CITOYENS LORS DES ASSEMBLÉES .....	17
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION .....	18
RÉSOLUTION DE LA COMMISSION DU PGMR DE LA MRC ROBERT-CLICHE .....	18

## Avant-propos

En date du 12 août 2015, le Conseil de la MRC Robert-Cliche adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), à la section VII, une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises en regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à deux séances de consultation publique. Ces assemblées ont été menées par une commission dont les membres représentaient divers milieux de notre communauté. Ces consultations ont eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 19h30 à l'hôtel de ville de Saint-Joseph-de-Beauce et le 2 décembre 2015 à l'hôtel de ville de Beauceville à 19h30.

Les membres de la Commission ayant pris connaissance du projet de PGMR et écouté les avis et les propos formulés par les citoyens et autres acteurs lors des assemblées publiques, se sont réunis pour rédiger le présent rapport.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite Commission, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos formulés lors des assemblées. Vous y trouverez aussi les recommandations que les membres de la Commission ont élaborées à l'intention de la MRC (art. 53.16).

## LA COMMISSION

Comme stipulé à l'article 53.13 de la LQE, tout PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique. Plus précisément, le conseil des maires de la MRC constitue une commission formée d'au plus dix membres, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

De façon unanime, les élus du conseil de la MRC ont opté pour un mode de nomination réalisé à l'intérieur même des milieux visés par l'article 53.13 de la LQE. Pour la nomination des autres commissaires, il a été statué de réserver trois postes à des maires du territoire ainsi que trois postes à des citoyens intéressés par la gestion des matières

résiduelles. La résolution 5529-15 adoptée le 14 octobre 2015 confirme la liste des membres de la Commission.

### Liste officielle des commissaires

- M. Jean Bolduc, représentant du milieu des affaires
- Mme Carole Fontaine, représentante du milieu sociocommunautaire (retraîtée de la Commission scolaire Beauce-Etchemins) et vice-présidente de la Commission
- M. Michel Maheux, représentant du milieu syndical (Union des Producteurs agricoles de Beauce)
- M. Guy Lessard, représentant d'un groupe de protection de l'environnement (Conseil régional de l'environnement)
- M. Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor
- M. André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne
- M. Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
- M. Marc Bélanger, citoyen de Saint-Victor
- M. Claude Dubois, citoyen de Saint-Frédéric et président de la Commission
- Mme Geneviève Turgeon, citoyenne de Beauceville

### Rôle de la Commission

Pendant et après les assemblées, et ce en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la Commission ont eu le mandat suivant :

- 1- S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR a été fournie;
- 2- Voir à ce que tout questionnement ait des explications;
- 3- Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer à ce sujet;
- 4- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultation.

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE**  
**PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
**DE LA MRC ROBERT-CLICHE**

*AVIS est donné par le soussigné, Gilbert Caron, que deux assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la municipalité régionale de comté Robert-Cliche, adopté le 12 août 2015 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront comme suit :*

**ASSEMBLÉES PUBLIQUES**

*Deux séances de consultation publique auront lieu :*

- *Mardi le 1er décembre 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce*
- *Mercredi le 2 décembre 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville de Beauceville, 540, boulevard Renault, Beauceville*

*Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une Commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.*

*La population est invitée à commenter le projet de plan de gestion des matières résiduelles et à déposer des mémoires lors de ces séances de consultation.*

*Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Robert-Cliche peut être consulté au bureau de la MRC et au bureau de chacune des municipalités de la MRC Robert-Cliche aux heures normales de bureau et sur le site Internet de la MRC au [www.beaucerc.com](http://www.beaucerc.com).*

*Pour toute question au sujet du PGMR, veuillez contacter M. François Roberge de la MRC Robert-Cliche au (418) 774-9828 poste 231.*

## SOMMAIRE DU PROJET DE PGMR DE LA MRC ROBERT-CLICHE

En 2003, la MRC adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Selon l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

La MRC Robert-Cliche a donc adopté, le 14 août 2013, une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 12 août 2015, la MRC a adopté le projet de PGMR qui permet de broser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel, secteur industriel, commercial et institutionnel – ICI et le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition – CRD). Il doit mener à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement et cadre avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action quinquennal en vigueur.

Le territoire de planification couvert par le PGMR comprend l'ensemble des dix municipalités de la MRC Robert-Cliche, soit une population totale d'environ 19 441 habitants répartis sur 838 km<sup>2</sup>.

Au niveau des matières résiduelles, les principales compétences de la MRC s'articulent autour de trois axes, soit l'élimination des matières résiduelles, la collecte et le traitement des matières recyclables ainsi que la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques. Les municipalités locales gèrent quant à elles la collecte et le transport des ordures ménagères.

La MRC Robert-Cliche n'est propriétaire d'aucune infrastructure de traitement des matières résiduelles. Des ententes sont en vigueur avec le Centre de récupération et de gestion des déchets de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour l'enfouissement (sauf pour la Municipalité de Tring-Jonction), avec Récupération Frontenac Inc. de Thetford Mines pour le traitement des matières recyclables, avec Services Matrec de Beauceville pour la récupération des CRD et RDD résidentiels et avec le centre régional de traitement des

boues de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

Sur le territoire de planification couvert par le PGMR de la MRC Robert-Cliche, 45 168 tonnes de matières résiduelles ont été générées en 2013. La répartition est la suivante :

- 9 774 tonnes pour le secteur résidentiel
- 30 055 tonnes pour le secteur ICI (industriel, commercial et institutionnel)
- 5 339 tonnes pour le secteur CRD (construction, rénovation et démolition).

Les objectifs régionaux du plan de gestion de la MRC Robert-Cliche pour la fin de l'année 2020 sont les suivants :

- Recycler 70% du papier, du carton, du plastique et du métal résiduels;
- Recycler 80% de la matière organique putrescible résiduelle ;
- Recycler ou valoriser 98% des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Dans le but d'atteindre ces objectifs, la MRC propose une série de 33 actions variées touchant chacun des quatre volets d'intervention. Voici quelques actions parmi les plus importantes :

- Mettre en place un programme annuel de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles spécifique au secteur résidentiel;
- Réaliser une étude pour identifier les scénarios de gestion des matières organiques et implanter le service retenu;
- Organiser la collecte des résidus encombrants valorisables;
- Revoir les modalités de gestion des matières résiduelles du secteur ICI pour augmenter les quantités de matières recyclables collectées;
- Mettre en place un programme de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières;
- Modifier la réglementation municipale pour obliger la valorisation des résidus CRD.

La mise en œuvre du plan est échelonnée de 2016 à 2020. Le coût total de l'implantation des mesures est de 1 246 000 \$. La MRC a formé un comité de suivi qui s'assurera de la réalisation des actions du PGMR. La MRC prévoit aussi entreprendre une seconde révision du PGMR en 2020.

*M. Gilbert Caron, Directeur général et secrétaire-trésorier*

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet a été publié dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié le 14 octobre 2015 dans l'Hebdo régional de Beauce.

Comme stipulé par l'article 53.13 de la LQE, deux assemblées ont été fixées pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées publiques a eu lieu :

Mardi le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Saint-Joseph-de-Beauce, 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce;

Mercredi 2 décembre 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Beauceville, 540, boulevard Renault, Beauceville.

### Diffusion du projet de PGMR

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR a été disponible en version papier pour consultation, dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR, à la MRC, sur le site web de la MRC, et ce, durant toute la période de consultation.

### Déroulement des assemblées

Les assemblées débutaient par l'inscription des personnes présentes et des personnes voulant déposer un mémoire ou présenter une intervention. Puis, une présentation du sommaire du PGMR avait lieu. À la suite de cette présentation suivaient les questions du public, puisqu'aucun mémoire n'a été déposé. (Voir l'ordre du jour des assemblées publiques de consultation).

Pour le bon déroulement des assemblées, il a été convenu que toute intervention devait être adressée au président de la Commission.

De plus, les participants ont été informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions ou autres éléments les plus récurrents lors des assemblées.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Saint-Joseph-de-Beauce, 14 personnes se sont présentées.

Le 2 décembre 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Beauceville, 5 personnes se sont présentées.



# RÉSUMÉ DES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ

*Assemblée tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015, 19 h 30*

Salle du Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

L'assistance est composée de 14 personnes (maires, conseillers, employés municipaux, citoyens et journaliste).

## **Membres de la Commission du PGMR présents à l'assemblée :**

M. Claude Dubois, citoyen et président de la Commission

Mme Carole Fontaine, représentante du milieu sociocommunautaire et vice-présidente de la Commission

M. Jeannot Roy, maire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

M. Guy Lessard, représentant des groupes de protection de l'environnement

Mme Geneviève Turgeon, citoyenne

## **Début de la rencontre : 19h33**

### **Allocutions d'ouverture**

- M. Michel Cliche, maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce
- M. Luc Provençal, maire de la Ville de Beauceville et préfet de la MRC Robert-Cliche
- M. Claude Dubois, président de la Commission du PGMR

### **Présentation du projet de *Plan de gestion des matières résiduelles***

M. François Roberge présente, de concert avec M. Jean-Louis Chamard, de Chamard et Associés, le PGMR révisé de la MRC Robert-Cliche, en insistant sur le plan d'action, divisé en quatre volets d'interventions, soit l'acquisition de connaissances, l'information, sensibilisation et éducation, les collectes, services et installations, et finalement, la mise à niveau réglementaire. S'ajoutent à ces actions, deux mesures de suivi et de mise en œuvre pour un total de 33 actions à réaliser sur 5 ans (2016-2020).

### **Présentation des mémoires et questions de l'auditoire**

Aucun mémoire n'est déposé lors de la rencontre.

---

*Question 1. Mme Lynda Cloutier, journaliste*

---

Mme Cloutier questionne la Commission à savoir si le fonds dédié mis en place à la MRC permettra de couvrir tous les frais liés au Plan d'action du PGMR.

M. Provençal explique que la compensation pour la collecte sélective était autrefois retournée aux municipalités, mais qu'à partir de 2016, cette compensation sera utilisée pour la création du fonds dédié de la MRC, qui permettra de couvrir la mise en œuvre du PGMR. Toutefois, chaque action à réaliser sera approuvée par le Conseil des maires.

M. Cliche précise qu'il était fortement suggéré (avant la création du fonds dédié de la MRC) que la compensation soit gérée dans un fonds distinct par les municipalités, afin d'être utilisées à des fins environnementales.

---

*Question 2. M. Pierre Gilbert, conseiller municipal, Saint-Joseph-de-Beauce*

---

M. Gilbert demande à la Commission si des études ont été réalisées afin de vérifier le potentiel de commercialisation du compost et si des revenus sont envisageables.

M. Chamard explique que, pour le moment, aucune étude n'a été entreprise, tant au niveau des quantités prévues, que de la collecte et du traitement. M. Dubois de la Commission précise que le PGMR prévoit la réalisation d'une telle étude pour notre territoire, ce qui permettra d'évaluer le projet et les coûts globaux. Il est toutefois peu probable de pouvoir tirer des revenus au niveau du compost, faute de marché.

M. Roy de la Commission précise que le milieu agricole pourrait peut-être constituer une avenue possible pour accueillir ces matières, une fois traitées.

M. Lessard de la Commission invite la population à consulter les présentations du dernier colloque sur les matières organiques du 2 avril 2015, disponibles sur le site du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA).

---

*Question 3. M. Michel Doyon, conseiller municipal, Saint-Joseph-de-Beauce*

---

M. Doyon demande si un plan de sensibilisation a été prévu dans le plan d'action du PGMR afin d'informer les citoyens des bénéfices qu'ils en tireront; l'utilisation du bac de récupération étant toujours considérée comme une contrainte pour certains.

M. Dubois explique qu'en effet, tout ce qui n'est pas envoyé à l'élimination constitue un bénéfice pour l'ensemble de la communauté. L'information et la sensibilisation des citoyens font partie du plan d'action du PGMR.

---

*Question 4. M. Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce*

---

M. Cliche questionne la Commission sur l'état d'avancement du dossier sur la récupération des plastiques agricoles.

M. Lessard de la Commission explique que beaucoup de travail a été effectué dans ce dossier dernièrement et que l'Union des producteurs agricoles (UPA) a participé intensivement à l'avancement de ce dossier. Un débouché intéressant aurait été trouvé récemment, ce qui laisse entrevoir une mise en œuvre à court terme.

---

*Question 5. Mme Lynda Cloutier, journaliste*

---

Mme Cloutier demande quel pourcentage de matériaux (par type) est récupéré par les Industries, commerces et institutions (ICI).

M. Lessard de la Commission explique que les données actuelles sont trop imprécises pour établir les pourcentages par type de matériaux. Des études de caractérisation ont été réalisées récemment et des données plus précises seront disponibles bientôt.

---

*Question 6. M. Pierre Gilbert, conseiller municipal, Saint-Joseph-de-Beauce*

---

M. Gilbert discute avec la Commission du fait que certaines municipalités, au Québec ou ailleurs, imposent une surtaxe au poids pour les matières destinées à l'élimination et se demande si de telles mesures pourraient être envisagées, du moins pour les ICI, qui génèrent des volumes importants.

M. Lessard de la Commission explique que de telles mesures sont plutôt dispendieuses à implanter et que l'on doit davantage axer nos actions sur l'information, la connaissance et la sensibilisation. M. Dubois de la Commission poursuit en expliquant que la méthode coercitive est difficile à appliquer et qu'elle ne devrait être utilisée qu'en dernier recours.

---

*Question 7. M. Serge Vachon, citoyen*

---

M. Vachon apporte le commentaire à l'effet que pour le citoyen, l'utilisation ou non du bac de récupération ne change rien sur son compte de taxes.

M. Dubois de la Commission explique que l'avantage est collectif, d'où l'importance de bien sensibiliser la population. Si les citoyens utilisent le bac de récupération et réduisent les matières destinées à l'élimination, les municipalités feront des économies substantielles, ce qui a un impact sur les comptes de taxes.

---

*Question 8. Mme Lynda Cloutier, journaliste*

---

Mme Cloutier demande à la Commission à quoi correspond la taxe de vidanges sur le compte de taxe annuel.

M. Dubois de la Commission précise que le montant indiqué sur le compte de taxes est essentiellement destiné à couvrir les frais de transport et d'élimination des matières; la plus grande partie des frais pour le transport et le traitement des matières recyclables étant assumée par Éco Entreprise Québec. M. Chamard poursuit en expliquant qu'il en coûte environ 194\$/porte pour la collecte et l'enfouissement des déchets alors que le transport et le traitement des matières recyclables coûtent environ 32\$/porte.

Mme Cloutier questionne également la Commission sur les coûts prévus pour la gestion du putrescible sur le territoire.

M. Dubois de la Commission explique qu'aucune étude n'a encore été réalisée sur le territoire et que les coûts ne peuvent conséquemment pas être chiffrés précisément.

---

*Question 9. M. Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce*

---

M. Cliche demande à M. Lessard de la Commission quel pourcentage des matières envoyées à la récupération doivent être retournées à l'élimination.

M. Lessard répond que le taux de rejet chez Récupération Frontenac est de l'ordre de 2 %, soit une excellente performance.

---

*Question 10. Mme Lynda Cloutier journaliste*

---

Mme Cloutier résume que la MRC doit passer son taux de récupération de 47 % à 70 % d'ici 2020 et se demande à quel pourcentage peut-on s'attendre pour 2016.

M. Dubois de la Commission explique que les mesures seront mises en place vers la fin de 2016 et que donc, peu de gain est à prévoir à court terme.

---

*Question 11. M. Michel Doyon, conseiller municipal, Saint-Joseph-de-Beauce*

---

M. Doyon demande à la Commission quelle sera l'échéance pour la mise en œuvre de la gestion du putrescible.

M. Dubois de la Commission précise que rien n'est prévu un plan d'action avant 2019. La MRC devra suivre les stratégies et cibles du gouvernement à cet effet, ainsi que les nouvelles technologies afin d'offrir à la population le meilleur mode de gestion, adapté à la réalité du milieu.

---

*Question 12. M. Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric*

---

M. Gagné questionne la Commission sur la possibilité d'offrir des incitatifs pour la récupération des tubulures.

M. Lessard de la Commission explique qu'il y a déjà une excellente collaboration de l'UPA dans ce dossier, que les MRC sont motivées par ce projet et que les producteurs acéricoles sont déjà prêts à collaborer. Un incitatif financier pourrait être une question

M. Roberge précise que la gestion des tubulures constitue un dossier important qui sera traité à court terme.

---

*Question 13. Mme Lynda Cloutier, journaliste*

---

Mme Cloutier demande quelques précisions sur les redevances liées à la récupération des matières.

Messieurs Chamard et Dubois expliquent que les frais de 32\$/porte couvrent essentiellement le contrat de transport et de collecte. Compte tenu des redevances, le coût total est réduit à moins de 1\$/porte, d'où l'importance de poursuivre les bonnes pratiques au niveau de la récupération et de réduire au maximum les matières destinées à l'élimination.

---

*Question 14. M. Michel Doyon, conseiller municipal, Saint-Joseph-de-Beauce*

---

M. Doyon demande quelles sont les stratégies gouvernementales afin de réduire le suremballage.

M. Chamard explique qu'en effet la question du suremballage est une préoccupation pour le gouvernement. De plus, Éco Entreprises Québec base ses coûts sur le poids des emballages générés par les entreprises et par conséquent, ces dernières ont tout intérêt à réduire leurs emballages.

---

*Question 15. M. Mathieu Després, Saint-Joseph-de-Beauce*

---

M. Després demande à la Commission quelle est la date limite pour le dépôt d'un mémoire, la Ville travaillant actuellement sur un projet.

M. Roberge explique que le PGMR doit entrer en vigueur d'ici la fin de l'année 2016 et que des délais importants sont prévus par la Loi aux fins d'analyse du document par le Gouvernement. M. Roy de la Commission établit au 20 janvier 2016, la date limite de réception des mémoires, afin de que la Commission en prenne connaissance et effectue ses recommandations pour le Conseil des maires du 10 février 2016 au plus tard.

**En l'absence d'autres questions, M. Dubois propose la fin de la rencontre.**

***Fin de la rencontre : 21h48.***

## *Assemblée tenue le 2 décembre 2015, 19 h 30*

Salle multifonctionnelle de la Ville de Beauceville

L'assistance est composée de 5 personnes (3 citoyens).

### **Membres de la Commission du PGMR présents à l'assemblée**

M. Claude Dubois, citoyen et président de la Commission

Mme Carole Fontaine, représentante du milieu sociocommunautaire et vice-présidente de la Commission

M. Jeannot Roy, maire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

M. Jonathan V. Bolduc, maire de la municipalité de Saint-Victor

Mme Geneviève Turgeon, citoyenne

### **Début de la rencontre : 19h31**

#### **Allocutions d'ouverture**

M. Jean-Roch Veilleux, maire de Saint-Alfred et préfet suppléant de la MRC Robert-Cliche

M. Claude Dubois, président de la Commission du PGMR

### **Présentation du projet de *Plan de gestion des matières résiduelles***

M. François Roberge présente, de concert avec M. Jean-Louis Chamard, de Chamard et Associés, le PGMR révisé de la MRC Robert-Cliche, en insistant sur le plan d'action, divisé en quatre volets d'interventions, soit l'acquisition de connaissances, l'information, sensibilisation et éducation, les collectes, services et installations, et finalement, la mise à niveau réglementaire. S'ajoutent à ces actions, deux mesures de suivi et de mise en œuvre pour un total de 33 actions à réaliser sur 5 ans (2016-2020).

### **Présentation des mémoires et questions de l'auditoire**

Aucun mémoire n'est déposé lors de la rencontre.

---

*Question 1. M. David Lessard, conseiller municipal, Saint-Joseph-des-Érables*

---

M. Lessard demande à la Commission si les matières organiques résidentielles compostées pourraient être utilisées à des fins agricoles.

M. Dubois de la Commission explique que l'utilisation à des fins agricoles dépend des concentrations en matières fertilisantes contenues dans le compost (azote, phosphate, ...). La valorisation agricole est une avenue intéressante, mais il existe également d'autres débouchés à valeur rajoutée.

M. Lessard questionne la MRC si elle souhaite retirer un certain profit au niveau de la gestion des matières organiques.

M. Dubois de la Commission précise qu'il est trop tôt pour répondre à la question. Tout dépendra des cibles et stratégies du gouvernement et des décisions qui seront prises au niveau de l'objectif poursuivi par la MRC et du choix au niveau de la collecte et de la gestion de ces matières.

---

*Question 2. M. David Lessard, conseiller municipal, Saint-Joseph-des-Érables*

---

M. Lessard souhaite quelques précisions sur le tonnage inhérent aux matières organiques sur le territoire.

M. Chamard indique que la MRC génère environ 12 600 tonnes de résidus organiques. De ce nombre, une très grande proportion est gérée à même les ICI; le reste étant destiné à l'élimination à Frampton. Les économies réalisées en détournant ces matières de l'enfouissement contribueront sans doute à financer de façon non négligeable la méthode de gestion qui sera retenue par la MRC.

Mme Robichaud précise que les grandes entreprises ont déjà de bonnes technologies de traitement de ces matières et que la majorité des matières non valorisées proviennent des petites entreprises, des restaurants et du milieu résidentiel.

---

*Question 3. M. David Lessard, conseiller municipal, Saint-Joseph-des-Érables*

---

M. Lessard demande à la Commission quelle solution a été retenue par la MRC pour la gestion et le traitement des organiques sur son territoire.

M. Dubois de la Commission explique qu'il est encore trop tôt pour choisir une solution et que cette dernière dépendra de la cible proposée par le Gouvernement. M. Chamard poursuit en précisant que le dossier sera davantage étudié par la MRC à partir de 2017-2018.

---

*Question 4. Mme Marie-Paule Robichaud, citoyenne*

---

Mme Robichaud demande à la Commission si un regroupement régional peut être envisagé pour la gestion et le traitement des résidus organiques.

M. Chamard confirme que des regroupements sont en effet possibles, de façon à augmenter le volume à traiter, améliorer l'efficacité et diminuer les coûts de gestion.

---

*Question 5. M. David Lessard, conseiller municipal, Saint-Joseph-des-Érables*

---

M. Lessard questionne l'assistance à savoir qui effectue du compostage à la maison.

M. Bolduc explique que la MRC effectue de la récupération depuis plus de 20 ans et qu'il y a encore du travail à réaliser en ce sens. Le changement au niveau des mentalités et des habitudes de gens s'effectue graduellement.

Mme Robichaud complète en affirmant que lorsque la cible gouvernementale sera de 100 %, il y aura une obligation pour les citoyens. Certaines communautés ont déjà agi en ce sens, notamment en Ontario.

---

*Question 6. Mme Marie-Paule Robichaud, citoyenne*

---

Mme Robichaud questionne la Commission si la MRC étirera ses échéances, advenant que le gouvernement repousse ses cibles.

M. Veilleux répond par l'affirmative. Messieurs Roberge, Dubois et Bolduc expliquent que la méthode coercitive n'est pas à privilégier à ce stade-ci; que la MRC souhaite tout d'abord agir auprès des citoyens via l'information et la sensibilisation.

---

*Question 7. M. David Lessard, conseiller municipal, Saint-Joseph-des-Érables*

---

M. Lessard se questionne sur la pertinence d'effectuer de la sensibilisation sur le site Internet de la MRC.

M. Roberge indique les activités d'information et de sensibilisation se devront d'être variées afin de rejoindre le maximum de citoyens.

Mme Robichaud ajoute que les écoles sont des véhicules privilégiés pour des activités liées à la gestion des matières résiduelles, qui peuvent être intégrées au programme de classe.



---

*Question 8. Mme Marie-Paule Robichaud, citoyenne*

---

Mme Robichaud demande à la Commission si la faiblesse observée au niveau de la récupération est liée à la gestion à la maison ou au niveau des matières acceptées.

M. Chamard confirme que la gestion à la maison constitue le principal facteur expliquant la faible quantité de matières plastiques récupérée, et qu'il y a place à l'amélioration, notamment par une nouvelle campagne de sensibilisation.

---

*Question 9. Mme Marie-Paule Robichaud, citoyenne*

---

Mme Robichaud se questionne sur les montants associés à la tenue d'événements écoresponsables, qui lui semblent élevés.

M. Chamard explique que ces sommes couvrent une période de 5 ans.

---

*Question 10. M. David Lessard, conseiller municipal, Saint-Joseph-des-Érables*

---

M. Lessard indique à la Commission que l'utilisation de dépliants d'information n'est pas une solution adéquate pour rejoindre les entrepreneurs au niveau de la gestion des CRD.

M. Roy de la Commission explique que la production d'un dépliant était envisagée en vue de le remettre aux citoyens lors de l'émission des permis de construction. Des articles dans les journaux locaux sont également prévus. M. Roy demande à M. Lessard ses suggestions de mesures.

M. Chamard complète en indiquant que les coûts de gestion sont méconnus par les entrepreneurs. La récupération des CRD demeure moins coûteuse que l'élimination de ces derniers et que la MRC devra trouver des moyens pour bien informer les citoyens et les entrepreneurs.

Mme Robichaud termine en se disant satisfaite du fait que la MRC souhaite installer un système de réemploi à l'écocentre ou à certains points de dépôt.

En l'absence d'autres questions, M. Dubois propose la fin de la rencontre.

**Fin de la rencontre : 21h20**

## ANALYSE DES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES CITOYENS LORS DES ASSEMBLÉES

Lors des assemblées publiques, une période de questions était proposée pour les gens souhaitant obtenir des précisions sur le projet de PGMR et sur les enjeux soulevés. De nombreux commentaires ont aussi été émis.

Les questions soulevées lors des deux assemblées sont regroupées aux fins d'analyse. Globalement, le dossier des matières organiques a soulevé le plus grand nombre de questions. Le fait que le choix d'une option de collecte et de traitement fasse l'objet d'une étude future a laissé certains participants sur leur faim étant donné l'ampleur des coûts prévisionnels présentés pour un scénario théorique d'une plate-forme de compostage propriété et à l'usage unique de la MRC Robert-Cliche. L'échéancier tardif de mise en œuvre impatient aussi certains participants aux assemblées.

L'aspect information, sensibilisation et éducation est aussi beaucoup ressorti, tant aux niveaux électroniques que papier. Le secteur scolaire a été pointé comme un secteur à cibler davantage .

La récupération des matières agricoles soit les plastiques d'enrobage des ballots de foin et les tubulures d'érablière ont aussi fait l'objet de questions de la part d'agriculteurs désireux de procéder rapidement.

D'une façon générale, la question du budget et du financement a fait l'objet de plusieurs questions. Les coûts de mise en œuvre semblent élevés à certains citoyens, mais le plan de financement a été bien reçu.

### Projet d'écocentre de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Lors de l'assemblée du 1<sup>er</sup> décembre 2015, la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a demandé à la Commission la possibilité de déposer un projet au plus tard le 20 janvier 2016. Le projet a été déposé et des représentants de la Ville ont rencontré les membres de la Commission le 3 février 2016. Le projet d'écocentre représentait un concept général d'écocentre satellite à l'usage principalement de la population de St-Joseph et offrant un service de récupération des matières habituellement récupérées dans un écocentre, exception faite des RDD payants.

Notez qu'aucun mémoire n'a été présenté aux assemblées publiques de consultation.

## RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

À la lumière des questions et des préoccupations recueillies, les membres de la Commission recommandent au conseil des maires de modifier le projet de PGMR présenté aux assemblées publiques de consultation. Voici la résolution :

### RÉSOLUTION DE LA COMMISSION DU PGMR DE LA MRC ROBERT-CLICHE

#### **RÉUNION TENUE LE MERCREDI 3 FÉVRIER 2016 À 19H AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC**

ATTENDU QUE la Ville de St-Joseph-de-Beauce a demandé et obtenu de la Commission du PGMR de la MRC Robert-Cliche lors de l'assemblée publique de consultation du 1<sup>er</sup> décembre 2015 la possibilité de déposer un mémoire sur une proposition de projet d'écocentre;

ATTENDU QUE la Ville a déposé le 2 février 2016 une présentation PowerPoint du projet d'écocentre et que les représentants de la Ville sont venus présenter le projet à la Commission le 3 février 2016;

ATTENDU QUE la Commission doit tenir compte des commentaires et des mémoires émanant des assemblées publiques de consultation, faire des recommandations de modifications à effectuer au projet de PGMR et en faire rapport au Conseil des maires;

ATTENDU QUE la présentation du projet de la Ville de St-Joseph se voulait une vision de développement davantage qu'une demande précise de participation financière de la MRC;

Il est proposé par Mme Geneviève Turgeon et accepté à l'unanimité que la Commission du PGMR de la MRC Robert-Cliche recommande au Conseil des maires de procéder aux modifications suivantes :

- 1- Modifier le libellé de la mesure 17 du projet de PGMR portant sur les écocentres mobiles, de façon à inclure la possibilité de créer un ou des écocentre(s) satellite(s) et de retirer les noms des municipalités visées par des écocentres mobiles, le budget total prévu pour cette action demeurant inchangé. De plus, la MRC supportera les municipalités pour favoriser la récupération des matières gratuites de la REP (responsabilité élargie des producteurs).
- 2- Pour les mesures 11 et 21 portant sur les études relatives aux matières organiques résidentielles et ICI, ajouter la possibilité de consulter des études

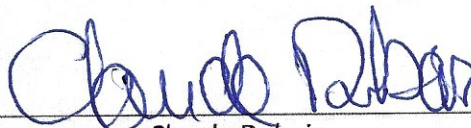
déjà réalisées sur des territoires comparables ou de participer à des projets communs avec des MRC avoisinantes.

- 3- Pour la mesure 22 portant sur la réalisation d'une campagne de communication et de sensibilisation spécifique pour le secteur ICI, ajouter une démarche avec le réseau scolaire en tant qu'ICI. Également, prévoir des adaptations jeunesse dans les mesures du secteur résidentiel portant les numéros 1, 2, 3, 6, 7 et 9.



---

*Gilbert Caron*  
Directeur général



---

*Claude Dubois*  
Président de la Commission du PGMR